



PROCES-VERBAL

MAIRIE DE LUGAGNAC (46260)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER.

En visioconférence :

Laurence MARY, ayant donné pouvoir à Catherine MORIN

Yannick MONTAGNÉ, ayant donné pouvoir à Philippe RAMOND.

Absent excusé : Norbert FLACONECHE, ayant donné pouvoir à Jean-François VIGNES
Vincent LAGARRIGUE

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.
Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

En introduction, le Maire propose au Conseil d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour du présent Conseil. La proposition, qui concerne la participation à des frais de cantine scolaire et une motion d'opposition au parc photovoltaïque de Tour de Faure, est acceptée à l'unanimité.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 juillet 2023 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations

II.I – Recensement de la population 2024 : recrutement d'un agent recenseur

Le Maire, François REYMANN propose d'ouvrir le recrutement d'un agent recenseur qui, au titre de son activité temporaire, percevra une indemnité forfaitaire.

Le recensement s'effectuera du début du mois de janvier à la fin du mois de février 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II.II – Travaux pour le compte d'autres communes

Le Maire soumet la demande de la commune de Limogne en Quercy relative à la mise à disposition temporaire d'un agent communal de Lugagnac pour des travaux de voirie ainsi que du matériel propriété de la commune de Lugagnac pour ce type de travaux.

Cette mise à disposition se traduirait par l'établissement d'une convention définissant les conditions pratiques et financières de cet accord.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II.III – Logements communaux : révision annuelle des loyers

Le montant de revalorisation pour l'exercice est plafonné par le législateur à 3,5 %.

Le Maire propose d'appliquer ce pourcentage aux loyers des logements communaux à compter du 1^{er} janvier 2024.

Un courrier d'information sera adressé aux 3 locataires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II.III – Participation aux frais de cantine scolaire – Ecole Publique de Limogne en Quercy

Cette participation concerne les familles relevant du coefficient fixé entre 1 000 et 2 000€, dont le montant du repas s'élève à 3,70 €/repas. Le Maire propose un engagement à participer à ces frais à hauteur de 0,50 € par repas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II.IV – Motion relative au projet de la centrale photovoltaïque de Tour de Faure

Le Maire fait lecture du texte de la motion relative à l'opposition des collectivités territoriales à l'implantation d'un très important parc de panneaux photovoltaïques sur un territoire protégé du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Le Conseil vote la motion à l'unanimité.

III. Informations et discussions

III.I – Point sur les travaux communaux

- Puy de Ferrières : les travaux de remontage et de consolidation des murs sont terminés.
- Voirie : les travaux de réfection du revêtement des sols de la place du 19 mars 1962, la rue du Porche An 2000, de la placette route du Barry ainsi que du parvis de la Salle des Fêtes, du chemin des Iris et du chemin de Benech sont terminés.

La rue de l'Eglise fera partie d'une autre tranche de travaux en 2024, un propriétaire devant effectuer des travaux d'assainissement qui vont impacter cette voie.

III.II – Organisation de la Journée Citoyenne du 28 octobre 2023

La matinée sera consacrée à :

- L'embellissement de l'environnement de la Salle des Fêtes,
- L'entretien des murs du hangar du chemin des Adrets, désormais propriété de la commune,
- La poursuite du remontage des murets sur le chemin des Puits.

IV – Questions diverses

IV.I – PLUi

Les élus valident le principe de l'arrêt administratif de la première phase du PLUi et de son contenu.

Ils souhaitent toutefois qu'un courrier, signé par tous les membres du Conseil Municipal, soit adressé à la Communauté de Commune du Pays de Lalbenque-Limogne, pour obtenir une réponse à leur question relative au rejet de leur demande de rendre constructibles des terrains situés sur la route de Tréligot.

IV.II – Marquage au sol suite aux travaux de voirie énoncés au point III.II

Un devis va être demandé pour la réalisation du marquage au sol des places de parking de la place du 19 mars 1962.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 08h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 27 octobre à 18h15 en Mairie.